

S'étant réuni en date du 10 avril 1970, le groupe des animateurs VPOD (Fédération suisse des employés des services publics) a étudié la situation concernant le conflit de travail qui oppose des travailleurs espagnols à l'entreprise Murèr.

Le groupe des animateurs conscient que la justice et l'égalité sociale passe avant la paix du travail - conscient des responsabilités qu'il a afin de soutenir, par son action, la résolution votée contre l'initiative Swarzenbach de l'assemblée générale de la VPOD, section de Genève, en date du 19 mars 1970 :

- condamne les pressions exercées sur les ouvriers par le Département de Justice et Police

- trouve intolérable et désavoue l'alliance que le patronat et les syndicats ont contracté pour neutraliser les problèmes

- condamne l'attitude d'exploitation et de manoeuvre dont le patronat a fait preuve par rapport aux problèmes de salaire, du logement, etc., etc...

- assure les collègues en grève de sa solidarité et

demande que les problèmes soient réglés immédiatement et conformément aux revendications formulées par nos collègues saisonniers,

demande que toute tentative d'intimidation policière soit suspendue,

demande que tous les salariés se solidarisent au delà de toute prise de position syndicale officielle,

assure que le groupe mettra tout en oeuvre afin que les syndicats s'emparent des problèmes suivants :

- statut des saisonniers, logement décent, et déterminent une ligne d'action active.

Genève, le 10 avril 1970

Le groupe des animateurs VPOD.